

LE PRÉFET

Besançon, le **15 SEP. 2023**

**Le Préfet
A
Destinataire in fine**

Objet : Décision de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Votre commune a effectué une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène sécheresse/réhydratation des sols pour l'année 2022.

Je vous informe que votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n°IOME 2316198A du 22 juillet 2023, publié au journal officiel du 14 septembre 2023, joint au présent courrier.

Les annexes de l'arrêté précisent les motivations de cette décision.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise techniques réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès de mes services :

**Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
8 bis rue Charles Nodier
25 035 BESANCON CEDEX
(mail : pref-defense-protection-civile@doubs.gouv.fr / tel : 03.81.25.10.81)**

Vous trouverez en pièce jointe une fiche précisant les modalités pratiques d'organisation de cette communication.

Les décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité.

Je vous invite à informer les habitants concernés de votre commune de la publication au Journal Officiel de cette décision. Ils disposent désormais d'un **délai de 30 jours** après la date de publication de l'arrêté au journal officiel pour déclarer les dommages matériels directs qu'ils ont subis auprès de leurs assureurs, **soit jusqu'au 14 octobre 2023**.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet,
par délégation,
La directrice de cabinet du Préfet du Doubs

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Saadia TAMELIKECHT', written over a horizontal line.

Saadia TAMELIKECHT

Monsieur le Maire d'Anteuil
Monsieur le Maire d'Autechaux
Monsieur le Maire de Bretonvillers
Monsieur le Maire de Cussey-sur-l'Ognon
Monsieur le Maire de Devecey
Monsieur le Maire de Fesches-le-Châtel
Monsieur le Maire de Laissey
Monsieur le Maire de Mont-de-Vougney
Monsieur le Maire de Serre-les-Sapins
Monsieur le Maire de Thise